

Ce que signifie la reprise du marché de l'intérim

Par Isabelle Missiaen

DATA. Après avoir chuté au début de la crise sanitaire du Covid-19, le recours aux emplois intérimaires repart à la hausse. Décryptage.

Fin 2021, 3 % des salariés étaient des intérimaires. Ces travailleurs, embauchés par des agences d'intérim, sont mis à disposition des entreprises pour des missions de travail temporaire. Après avoir chuté au début de la crise sanitaire du Covid-19, le nombre d'emplois intérimaires est reparti à la hausse : fin novembre 2021, on comptait 803 254 intérimaires, soit plus qu'en 2019. Que signifie ce rebond ?

« L'intérim est un très bon marqueur de la conjoncture économique, explique **Rachid Belkacem, maître de conférences en économie à l'université de Lorraine**, coauteur de l'ouvrage *Visage de l'intérim en France et dans le monde* (L'Harmattan, 2011). C'est lorsqu'il y a des incertitudes économiques que l'intérim se porte le mieux : lorsque les employeurs n'ont pas de visibilité claire. » En effet, le recours à l'emploi intérimaire répond à court terme à un besoin de main-d'oeuvre, en évitant à l'employeur d'embaucher de manière pérenne. C'est pourquoi il est tant courtisé en période de sortie de crise : de 2009 à 2011, à la suite de la crise des subprimes, il avait déjà connu une hausse spectaculaire.

10 % des salariés de la construction

Quels secteurs ont porté cette hausse globale ? « Traditionnellement, ça reste le bâtiment et l'industrie, répond Rachid Belkacem. Maintenant, on a également une forte progression dans les secteurs de services, le tourisme et la restauration, par exemple. Ce sont toujours les secteurs marqués par la saisonnalité de l'activité et sensibles à la conjoncture économique. » La fonction publique s'est également ouverte à l'intérim en 2009.

Les ouvriers représentent encore 76 % des intérimaires, selon l'Observatoire de l'intérim. Le secteur qui recourt le plus à l'intérim est celui de la fabrication de matériel de transport (12 %). Vient ensuite la construction, qui recourt à 10 % de travailleurs intérimaires.

« Fidéliser » les travailleurs avec le CDII

Cette hausse de l'intérim est-elle synonyme de précarisation du marché du travail ? Pour beaucoup, l'intérim reste une solution temporaire d'insertion ou de retour à l'emploi : 68 % des nouveaux inscrits en 2020 étaient sans emploi, et 48 % en recherche d'emploi. Deux ans après leur première inscription, 38 % des intérimaires ont été embauchés en CDD ou CDI hors intérim, et la proportion de demandeurs d'emploi descend à 23 %. Une insertion possible donc, mais pas générale.

Depuis 2014, les agences d'intérim ont la possibilité de contractualiser avec les intérimaires en CDII : c'est le contrat à durée indéterminée intérimaire. Une manière d'« accaparer et de fidéliser les meilleurs éléments sur un marché, dans des domaines où la concurrence entre agences d'intérim est forte », explique Rachid Belkacem. Le CDII connaît effectivement un certain succès depuis sa création : alors qu'il concernait 380 intérimaires en janvier 2014, il en concerne désormais plus de 51 000, soit plus de 6 % des intérimaires. Le recours au CDII a légèrement baissé au début de la crise sanitaire, mais la part de CDII sur l'ensemble des intérimaires a logiquement bondi, puisque ceux-ci restaient sous contrat malgré l'arrêt temporaire de certaines activités.

Pour une frange de travailleurs, l'intérim reste une trappe à précarité.

Autre évolution pointée par Rachid Belkacem : les intérimaires sont embauchés sur des missions plus courtes qu'il y a quelques décennies : « On est à une ou deux semaines de moyenne aujourd'hui, alors que c'était plutôt quatre semaines dans les années 1970 », affirme-t-il. Une tendance qui s'inverse toutefois depuis 2015, puisque la durée moyenne d'un contrat intérimaire est passée d'une semaine et demie à presque deux semaines. À noter un pic en avril 2020, c'est-à-dire pendant le premier confinement, où les contrats ont été globalement plus longs. Toutefois, en 2020, 87 % des contrats restaient inférieurs à un mois.

Enfin, l'intérim concerne, dans sa grande majorité, des métiers à bas salaires. Les intérimaires sont 40 % d'ouvriers qualifiés, 36 % d'ouvriers non qualifiés, 13 % d'employés, 9 % de professions intermédiaires et 2 % de cadres. « Il y a une frange des travailleurs intérimaires qui restent très précaires, reconnaît Rachid Belkacem. Et ces travailleurs se caractérisent par un faible niveau de qualification. Pour cette frange-ci, l'intérim reste une trappe à précarité. » Mais d'après le maître de conférences, on assiste désormais au développement d'un nouveau type d'intérim, dans de plus hauts niveaux de qualification, « notamment dans le secteur financier. L'intérim devient alors un moyen de recourir à de nouvelles compétences pointues, sur des métiers en tension. »